

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 3 octobre 2022

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 3 ième jour du mois d'octobre deux mille-vingt-deux, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère
Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller
Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller
Siège #5 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère
Siège #6 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Siege # 1 Lina Lavoie

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Madame Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

1 –MOMENTS DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre 2022;
5. Dépôt des états comparatifs;
6. Invitation au souper-bénéfice du FRIL;
7. Paiement décompte progressif #1 pour la réfection de la rue Principale, du rang des Lacs et d'un mur sur la rue de la Forêt;
8. Le comité organisateur de la semaine nationale des personnes proches aidantes dans Charlevoix demande une commandite pour leur projet « la tournée de reconnaissance des personnes proches aidantes de Charlevoix »
9. Contrat de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023;
10. Demande d'aide financière de la Maison des Jeunes pour leur projet de la Maison Hantée;
11. Achat de bonbons pour l'Halloween;
12. Changement de 2 ponceaux dans la rue Principale et du Rang des Lacs par la Cie Fernand Harvey;
13. Entente relative à la reconstruction d'un muret au no 66, rue Principale;
14. Changer la sonde dans le réservoir d'eau potable par Franco pompes et moteurs division Les Puits du Québec inc;
15. Entente pour la publicité de la Municipalité dans les semainiers de la paroisse;
16. Le comité organisateur de la semaine nationale des personnes proches aidantes dans Charlevoix demande une commandite pour leur projet « la tournée de reconnaissance des personnes proches aidantes de Charlevoix »
17. Réparation des deux bras du tracteurs chez Garage Guy Gauthier;
18. Refaire la toiture du chalet de la patinoire en bardeaux d'asphalte ;
19. Lettre d'avertissement pour l'employé no. 4;
20. Vente d'un souffleur Pronovos;
21. Varia;
22. Comptes à ratifier septembre 2022;
23. Comptes à payer septembre 2022;
24. Salaires du mois septembre 2022;
25. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
26. Période de questions allouée aux contribuables;
27. Levée de l'assemblée.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2022-10-4857

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

**4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12
SEPTEMBRE 2022**

RÉSOLUTION 2022-10-4858

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 septembre 2022 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

5 – DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

RÉSOLUTION 2022-10-4859

CONFORMÉMENT à l'article 176.4 de la loi sur le code municipal, Madame Marcelle Pedneault, directrice générale, secrétaire-trésorière présente les revenus et dépenses comparatifs du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022 par rapport à ceux de l'année 2021.

Rapports sur les revenus et dépenses au 30 septembre 2022;

	01-01-2022 au 30-09-2022	01-01-2021 au 30-09-2021	Écart
Revenus	1 072 539\$	1 033 449\$	39 090\$ de plus 2021
Dépenses	908 452\$	971 923\$	63 471\$ de moins 2021

ÉGALEMENT, Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, secrétaire-trésorière présente les revenus et dépenses au 30 septembre 2022 par rapport au budget de l'exercice en cours.

	Budget 2022	Réel 2022	Excédent/Différence
Revenus	1 126 637\$	1 072 539\$	54 098\$
Dépenses	1 126 637\$	908 452\$	218 185\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

QUE ces états comparatifs au 30 septembre 2022 soient, par les présentes, acceptés tel que rédigés.

6 – INVITATION AU SOUPER-BÉNÉFICE DU FRIL

RÉSOLUTION 2022-10-4860

CONSIDÉRANT l'invitation au souper-bénéfice du Fonds régional en infrastructure de loisirs (FRIL) qui aura lieu le 10 novembre 2022 au Fairmont Le Manoir Richelieu;

CONSIDÉRANT le coût des billets à 120\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE RÉSERVER un billet au coût de 120\$ pour la municipalité.

7-PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, DU RANG DES LACS ET D'UN MUR SUR LA RUE DE LA FORÊT

RÉSOLUTION 2022-10-4861

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser le paiement du décompte progressif #1 pour la réfection de la rue Principale, du Rang des Lacs et d'un mur sur la rue de la Forêt au montant de 755 773.79\$

8- COMITÉ ORGANISATEUR DE LA SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES DANS CHARLEVOIX **DEMANDE DE COMMANDITES**

RÉSOLUTION 2022-10-4862

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillère présents :

De faire une commandite de 100\$ pour le projet « la tournée de reconnaissance des personnes proches aidantes de Charlevoix » et de proposer une mise en candidature d'une personne Proche aidante de la municipalité.

9-CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON HIVERNALE 2022-2023

RÉSOLUTION 2022-10-4863

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission publique pour le déneigement des chemins municipaux pour les années 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE la soumission n'était pas conforme;

CONSIDÉRANT le délai restreint pour retourner en soumission publique ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons évalué la situation et on va retourner en soumission de gré à gré pour une période d'un an soit 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Cour d'appel du Québec, dans un arrêt du 27 juin 2022 confirme que les municipalités peuvent considérer le montant de la dépense en n'incluant que les taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur du nouveau seuil de la dépenses d'un contrat passera donc de 107 500\$ à 121 00\$ à compter du 7 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des estimés pour un an et nous avons reçu une seule;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accorder le contrat de déneigement pour la saison hivernale (2022-2023 à Transport NF St-Gelais au montant de 101 326.37\$ plus les taxes applicables à partir du 15 octobre 2022. Et d'autoriser M. Alexandre Girard, maire et Mme Marcelle Pedneault, directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat.

10- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MAISON DES JEUNES POUR LEUR PROJET DE LA MAISON HANTÉE

RÉSOLUTION 2022-10-4864

CONSIDÉRANT la demande de la Maison des jeunes Esper-ados reçue le 31 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander une participation financière pour leur projet de maison hantée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères;

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Espe-ados pour un montant de 500\$ concernant leur projet de maison hantée.

11-ACHAT DE BONBONS POUR L'HALLOWEEN

RÉSOLUTION 2022-10-4865

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard de faire l'achat de bonbons d'Halloween pour un montant de 100\$.

12-CHANGEMENT DE DEUX PONCEAUX DANS LA RUE PRINCIPALE ET RANG DES LACS PAR LA CIE FERNAND HARVEY

RÉSOLUTION 2022-10-4866

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de l'ingénieur Serge Landry d'Arpo Groupe-conseil :

- De changer un ponceau de 450mm sur le rang-des-Lacs qui est complètement affaissé et devra être remplacé avant de réaliser la réparation de la chaussée prévue. Ce ponceau sera remplacé à taux

horaire par l'entrepreneur Fernand et Fils inc et le coût total ne devrait pas dépasser 4 500\$.

- De remplacer le ponceau 750mm diamètre abaissé de 600mm à l'entrée rue Principale pour un montant de 33 500\$ par l'entrepreneur Fernand et Fils inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des Conseillères présents :

De remplacer le ponceau de 450mm de diamètre sur le rang des Lacs au montant environ de 4 500\$ et celui 750 mm de diamètre sur la Rue Principale au montant environ de 33 500\$ plus les taxes applicables par la Cie Fernand Harvey & fils inc

13-ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS ET M. GUY DUCHESNE ET MME MYLAINE GAUTHIER RELATIVE À RECONSTRUCTION D'UN MURET AU #66, RUE PRINCIPALE

RÉSOLUTION 2022-10-4867

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillère présents :

D'autoriser M. Alexandre Girard, maire à signer l'entente entre la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et M. Guay Duchesne et Mme Mylaine Gauthier relative à la reconstruction d'un muret au 66, rue Principale.

14- REMPLACER LA SONDE DANS LE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE PAR FRANCO POMPES ET MOTEURS DIVISION LES PUIITS DU QUÉBEC INC

RÉSOLUTION 2022-10-4869

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire remplacer la sonde (waterpilot FMX21-3EA7/0) dans le réservoir d'eau potable par Franco Pompes et Moteurs pour un montant de 2590\$ plus les taxes applicables. Les frais d'installation ainsi que le transport ne sont pas inclus dans la soumission.

15-PUBLICITÉ DANS LE SEMAINIER PAROISSIAL

RÉSOLUTION 2022-10-4870

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des conseillères présents :

D'adhérer à la publicité dans le semainier paroissial pour un an au montant de 240\$ plus les taxes applicables.

16- RÉPARATION DES DEUX BRAS DU TRACTEURS

RÉSOLUTION 2022-10-4871

Ce point est reporté

17- RÉPARATION DE LA TOITURE DE CHALET DE LA PATINOIRE

RÉSOLUTION 2022-10-4872

Ce point est reporté

18- LETTRE AVERTISSEMENT À L'EMPLOYÉ #4

RÉSOLUTION 2022-10-4873

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillère présents :

De transmettre une lettre d'avertissement à l'employé #4.

19- VENTE D'UN SOUFFLEUR PRONOVOS

RÉSOLUTION 2022-10-4874

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'afficher un avis public que la municipalité veut vendre le souffleur pronovos.

20- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME MADA

RÉSOLUTION 2022-10-4875

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des conseillers et des Conseillères présents :

De faire une demande de subvention dans le cadre du programme Mada pour l'achat d'équipement pour le Club de l'âge d'or.

21- VARIA

22- COMPTES À RATIFIER DE SEPTEMBRE 2022

RÉSOLUTION 2022-10-4876

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration : 15 225.10 \$

Eau potable : 535.20\$

Total : **15 760.30 \$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

23- COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2022

RÉSOLUTION 2022-10-4877

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de septembre 2022 :

Eau potable et égout:	47.70 \$
Fonds d'administration :	41 724.79 \$
TOTAL :	41 772.49 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2022 au montant de 41 772.49 \$ autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 41 772.49 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

24- SALAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022

RÉSOLUTION 2022-10-4878

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de septembre 2022 au montant de 18 779.19\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de septembre 2022 au montant de 18 779.19\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

25-RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

26- PÉRIODE DE QUESTIONS

27 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2022-10-4879

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE LEVER l'assemblée à 19 h 37 .

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 7 novembre 2022.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.